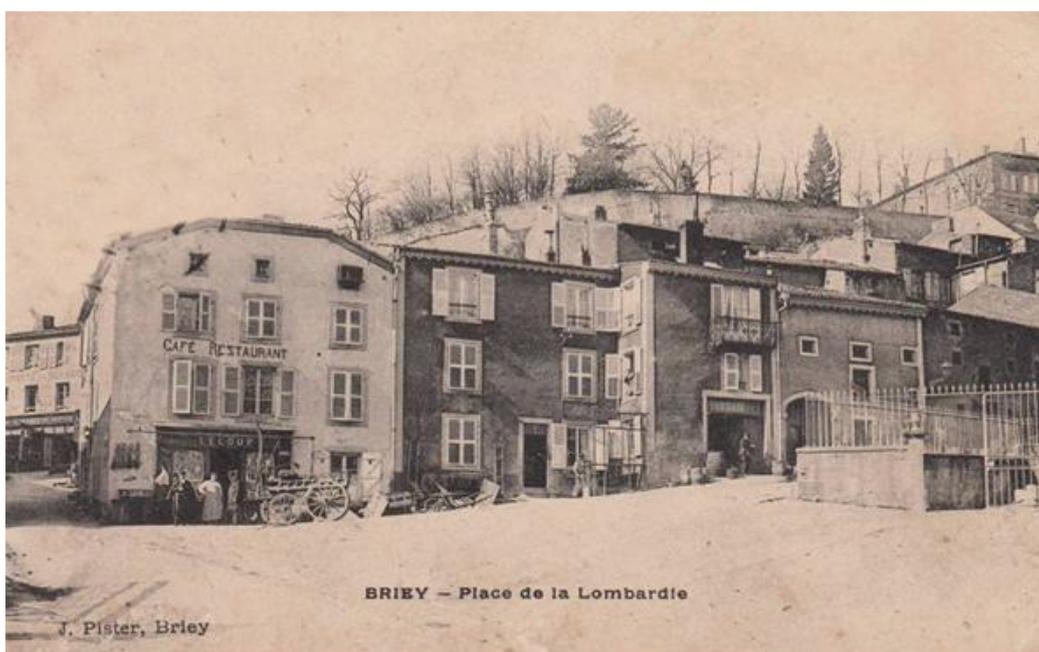


BRIEY : Il y a cent ans

Les Briotins plantaient leur arbre de la Liberté

Il y a eu très exactement cent ans mercredi dernier, au lendemain de ce 24 février 1848 où d'une barricade à l'autre s'était répercuté le cri triomphal de « Vive la République ! » - les Briotins, comme un seul homme, se sentirent soudain l'âme républicaine.



Elle allait en eux vibrer d'élan démocratique pendant quatre ans. Après quoi, la réaction ayant ré-affermi son emprise aux dépens des socialistes d'abord, puis des républicains modérés eux-mêmes, les citoyens, sagement conformistes, s'en furent comme un seul homme, le 20 novembre 1852, voter à l'unisson de 7 830 000 Français, le rétablissement de la dignité impériale (dont 53 000 entêtés seulement ne voulurent point) en la personne de Louis-Napoléon.

Mais pour l'heure, en ce déclin de février où jaillissait l'aurore d'une ère démocratique, dont la pérennité pouvait être escomptée, Briey donc, ne s'ingéniait qu'à placer sous le signe d'une fastueuse

évidence son républicanisme tout neuf. Dès réception de la circulaire officielle proclamant le régime nouveau, le Conseil municipal de Briey fut hâtivement convoqué par le maire Rollin. Et dare-dare, MM. les conseillers Bertrand, Eloy, Guilminot, Pierron, Louis, Orban, Gérardot, Grosse, François, Cornet, Mesny, Pognard, Baudoin et Bertrand, votèrent l'enthousiasme profession de foi par laquelle les 15 représentants des citoyens briotins pensaient le mieux résumer l'intime conviction de leurs mandants :

« Le Conseil municipal de la ville de Briey, organe fidèle de l'opinion publique, s'empresse d'adhérer au Gouvernement républicain que la France vient de se donner,

et il vient payer son tribut de reconnaissance et d'admiration au peuple de Paris, dont la courageuse révolution a renversé en quelques heures un pouvoir qui voulait asseoir sa domination sur les ruines de la liberté, «Vive la République ! ».

LA PROCLAMATION DE LA REPUBLIQUE

Il fut ensuite décidé que la proclamation aurait lieu le lendemain, « à une heure de relevée, sur la place de l'Hôtel de Ville, par le maire assisté de son Conseil ; et pour donner à cette solennité toute la pompe digne des grands événements qui viennent régénérer la Nation, le maire rédigera le programme de cette fête ». Il fut publié le même jour, tel qu'il suit :

« Art. 1^{er} – Le dimanche 5 de ce mois, à une de relevée, sur la place de l'Hôtel de Ville, le maire, assisté de son Conseil, proclamera la République, et de suite arborera le drapeau aux couleurs nationales.

« Art. 2. – Le maire donnera immédiatement lecture de l'adhésion adoptée par le Conseil, comme organe de l'opinion publique de cette ville. Cette pièce sera déposée à la Mairie, jusqu'au soir, pendant lequel temps les citoyens pourront y apposer leur signature.

« Art. 3. – Cette solennité sera annoncée ce soir et demain matin au son des cloches et par une salve de 21 coups des boîtes à boulets de la ville.

« Art. 4. – Les habitants sont invités à illuminer d'une manière convenable le devant de leurs maisons le dimanche soir, aussitôt que la cloche du beffroi l'annoncera.

« Art. 5. – Les lieux publics ne seront fermés le dimanche 5 mars qu'à 11 heures du soir.

« Art. 6. – Le maire recommande à ses administrés d'éviter dans ce jour toute discussion, altercation et de se soumettre aux observations qui leur seraient faites par les agents préposés au maintien de l'ordre. Le moyen le plus certain de répondre aux vœux du Gouvernement c'est de montrer dans cette solennité, le respect pour les lois et l'amour pour l'ordre ».

Signé : ROLLIN

L'ARBRE DE LA LIBERTE

Mais un mois plus tard, c'est un témoignage plus pompeux encore de son orthodoxie politique qu'allait donner le peuple briotin. Il n'en coûta que 300 fr. au budget communal, et la chronique ne nous dit point s'il en fut déséquilibré : peut-être à l'époque n'en fallait-il pas davantage.

C'est le 5 avril qu'il fut délibéré de cette nouvelle solennité par le Conseil municipal, dont fut ainsi rédigé le compte-rendu de la séance :

« Le maire a exposé qu'il convenait, pour conserver le souvenir des derniers événements, de planter un arbre de la Liberté sur une des places publiques de la ville, et de donner à cette solennité le plus de pompe possible ; qu'il avait cru devoir référer au Conseil, à l'effet, de déterminer le lieu et le jour de la plantation, et de voter les fonds nécessaires pour cette fête.

« Considérant que cette manifestation de sympathie pour la République de la part des habitants est vivement désirée par eux ; qu'ils en ont déjà fait preuve par leur adhésion franche, le Conseil est unanimement d'avis de faire planter un arbre de la Liberté, essence chêne, pris dans les forêts de la ville, sur la place publique dite de la Lombardie ; laisse au maire le soin de régler par un programme l'ordre et la solennité de cette fête patriotique pour laquelle il vote une somme de 300 fr. Le maire invitera Messieurs les administrateurs de la cure de Briey à bénir l'arbre de la Liberté avec les cérémonies religieuses »

Ainsi fut fait, avec un faste identique à celui qui, plus d'un demi-siècle auparavant, avait présidé à la plantation d'un autre arbre de la Liberté, celui symbolisant celle conquise par la Grande Révolution.

Qu'advint-il de l'un et de l'autre ? Peut-être un sol plus riche, un lieu plus préservé, un jeune plant, plus vivace, eussent-ils été requis pour garantir une séculaire durée aux deux vivants symboles ? Et pour assurer longue vie à ce qu'ils évoquaient, cette Liberté chérie, idole aux pieds d'argile, c'est plus de confiance en sa force, plus de foi en son œuvre, plus de persévérance en son futur, qu'il eût fallu sans doute au cœur du peuple de France.

R. DELHINGER